

## Annexe 3

# TARIFS DES TAXES

### Particuliers

- a) Personnes physiques résidant dans la commune de façon permanente, y compris camping à l'année (résidence principale) :

*Taxe de base*

- montant unique fr. 180.00

*Taxe variable*

- par personne majeure supplémentaire dans le ménage fr. 50.00  
- par personne mineure supplémentaire dans le ménage fr. 10.00

- b) Personnes physiques sans résidence permanente dans la commune (résidence secondaire) y compris les caravanes fixes tels que mobilhomes

- par logement de 50 m2 au plus fr. 180.00  
- chaque 20 m2 supplémentaire fr. 10.00

### Entreprises

*Taxe de base*

- montant unique fr. 180.00

*Taxe variable*

Selon le genre d'activité (quantité estimée)

Cafés	fr. 320.00
Restaurants	fr. 520.00
Hôtels	par lit fr. 20.00
Maison des éclaireuses	fr. 420.00
Camping	
- pour les campeurs occasionnels	par nuité fr. 1.00
Magasin Racine	fr. 420.00
Bureaux	fr. 40.00
Professions libérales	fr. 40.00
Banques, poste	fr. 120.00
Stations service	fr. 220.00
Stations lavage	fr. 20.00
Garages et carrosseries	fr. 320.00

## Déchetterie

- batteries fr. 5.— pièce
- pneu fr. 7.— pièce
- pneu monté sur jante fr. 12.— pièce
- frigo – congélateur – boiler – chaudière – fourneau
- machine à laver – séchoir ou autre appareil similaire fr. 20.— pièce
- huile minérale fr. 2.— les 10 kg
- huile végétale fr. 5.— les 10 kg

### COMMUNE DE SEMBRANCHER

Le Président

Le Secrétaire

B. Giovanola

D. Emonet